

**VOYAGES et SORTIES SCOLAIRES FACULTATIFS  
ANNEXE FINANCIERE PREVISIONNELLE**

**Informations**

Références Règlementaires .

Rappel sortie facultative .

Acte à saisir dans Dém'Act .

\* = saisie obligatoire

Le signe ▼ signale qu'un commentaire est disponible pour la cellule



transmettre dans Dém'Act ce document en version .pdf ; la signature de l'acte vaut signature de ce document.

ETABLISSEMENT : \*

Objet du voyage : \*

Dates : \*  22 janvier 2023  17 février 2023

Destination : \*

Classes :

Nombre d'élèves : \*

Professeur responsable :

Nombre d'accompagnateurs : \*

Nom du voyageur

**1 BUDGET PREVISIONNEL \***

DEPENSES		Détails	Montants	RECETTES		Montants
VOYAGISTE ou AGENCE DE VOYAGE				PARTICIPATION DES FAMILLES		
Assurance annulation				Nombre élèves	<input type="text" value="4"/>	
TRANSPORT	Minibus + bus		1 650,00	Montant par élèves *	<input type="text" value="60,00 €"/>	240,00
	avion		0,00	SUBVENTIONS (élèves et/ou accompagnateurs)		
HEBERGEMENT	familles d'accueil		3 416,00	- EPLE sur crédits globalisés d'état		
	hôtel+repas		3 116,00	- Collectivités territoriales par subvention		
Entrées, visites de musées, etc.			800,00	Autres, préciser :	Erasmus+	8 742,00
activités pédagogiques élèves uniquement				DONS		
Frais divers				FSE, AS, MDL, Assoc.socio-éduc.	élèves	
					accompagnateurs	
				Autres dons, préciser :	élèves	
					accompagnateurs	
				AUTRES RESSOURCES		
					EPLÉ (PFdR, ...)	
				Autres, préciser :		
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>8 982,00 €</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>8 982,00 €</b>

**Ce Budget est équilibré 0,00 €**

**2 Montant de la participation des familles (montant par élève) :**

\* Indiquer obligatoirement la participation fixe des familles :

ces deux montants doivent être **identiques** à l'arrondi près

**3 Calcul du coût par participant : (total des dépenses / nombre de participants) → → → 1 122,75 € (A)**

Préciser le coût par élève si ≠ de (A) :  Coût par accomp. si ≠ de (A) :

Accompagnateurs : coût minimum à prendre en charge par l'EPLÉ :

**4 Régie d'avance (oui / non) :**

Si oui, montant de la régie :  Carte bancaire

Nom du régisseur :

**5 Charte des voyages :**

Vote par le CA d'une charte des voyages (oui / non) :

Vote en CA sur les modalités d'utilisation des reliquats des sorties/voyages (oui / non) :

**Observations de l'EPLÉ**

La régie est partagée en 2 par binôme d'accompagnateurs . Son montant comprend les frais de carburant du minibus, de péage et les abonnements au bus de ville/élèves, ainsi que les frais de repas des accompagnateurs et les frais de sorties culturelles des participants.

OUI  
NON  
du  
le  
les  
espèces  
Carte bancaire